

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Carsystem KS-2100 schwarz

|         |         |                   |  |
|---------|---------|-------------------|--|
| Version |         | Date de révision: | Date de dernière parution: 04.10.2019              |
| 1.1     | CH / FR | 04.08.2021        | Date de la première version publiée:<br>04.10.2019 |

---

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Carsystem KS-2100 schwarz

Code du produit : 000000000000140146

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Revêtements en phase solvant, Mastic, Inhibiteur de corrosion

Restrictions d'emploi recommandées : Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels. utilisation professionnelle, Utilisation industrielle

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : JASA AG  
Müslistrasse 43  
8957 Spreitenbach  
Schweiz  
[info@jasa-ag.ch](mailto:info@jasa-ag.ch), [www.jasa-ag.ch](http://www.jasa-ag.ch)

Téléphone : +41 (0)44 431 60 70  
Téléfax : +41 (0)44 432 63 17

**Service responsable** : Produktmanagement, Tél: +41 (0)44 431 60 70, [sds@jasa-ag.ch](mailto:sds@jasa-ag.ch)

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone : Toxikologisches Informationszentrum Zurich (STIZ), Tél: 145

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Carsystem KS-2100 schwarz

Version 1.1 CH / FR Date de révision: 04.08.2021 Date de dernière parution: 04.10.2019  
Date de la première version publiée: 04.10.2019

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

|  |  |
|--|--|
| Liquides inflammables, Catégorie 2   | H225: Liquide et vapeurs très inflammables.  |
| Irritation cutanée, Catégorie 2  | H315: Provoque une irritation cutanée.   |
| Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2   | H361d: Susceptible de nuire au fœtus.  |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système nerveux central | H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.   |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2                         | H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3                                      | H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.                                 |

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H361d Susceptible de nuire au fœtus.  
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

##### Prévention:

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.  
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P260 Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.  
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Carsystem KS-2100 schwarz

Version  
1.1 CH / FR

Date de révision:  
04.08.2021

Date de dernière parution: 04.10.2019  
Date de la première version publiée:  
04.10.2019

### Intervention:

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ Se doucher.  
P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

### Stockage:

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P405 Garder sous clef.

### Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation approuvée, conformément à la réglementation locale/ régionale/ nationale/ internationale.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

toluène  
Hydrocarbures, C9, aromatiques

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Mélange

#### Composants

| Nom Chimique | No.-CAS<br>No.-CE<br>No.-Index<br>Numéro d'enregistrement | Classification  | Concentration<br>(% w/w) |
|--------------|---|---|--------------------------|
| toluène      | 108-88-3<br>203-625-9<br>601-021-00-3                     | Flam. Liq. 2; H225<br>Skin Irrit. 2; H315<br>Repr. 2; H361d | >= 25 - < 50             |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Carsystem KS-2100 schwarz

Version  
1.1

CH / FR

Date de révision:  
04.08.2021

Date de dernière parution: 04.10.2019  
Date de la première version publiée:  
04.10.2019

|                                |  |   |            |
|--------------------------------|--|---|------------|
|                                | 01-2119471310-51                               | STOT SE 3; H336<br>(Système nerveux central)<br>STOT RE 2; H373<br>Asp. Tox. 1; H304<br>Aquatic Chronic 3;<br>H412  |            |
| Hydrocarbures, C9, aromatiques | Non attribuée<br>918-668-5<br>01-2119455851-35 | Flam. Liq. 3; H226<br>STOT SE 3; H336<br>(Système nerveux central)<br>STOT SE 3; H335<br>(Système respira-<br>toire)<br>Asp. Tox. 1; H304<br>Aquatic Chronic 2;<br>H411<br>EUH066 | >= 1 - < 3 |

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin.  
S'éloigner de la zone dangereuse.  
Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.  
Ne pas laisser la victime sans surveillance.  
Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître seulement plusieurs heures plus tard.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.  
Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.  
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.  
Appeler immédiatement un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.  
Appeler un médecin en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 15 minutes.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Carsystem KS-2100 schwarz

|             |                   |  |
|-------------|-------------------|--|
| Version     | Date de révision: | Date de dernière parution:                         |
| 1.1 CH / FR | 04.08.2021        | 04.10.2019   |
|             |                   | Date de la première version publiée:<br>04.10.2019 |

---

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.  
Consulter un médecin.

En cas d'ingestion : Ne PAS faire vomir.  
Appeler immédiatement un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques : Provoque une irritation cutanée.  
Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
Susceptible de nuire au fœtus.  
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

---

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Poudre sèche  
Sable

Moyens d'extinction inappropriés : Eau  
Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : En cas d'incendie/températures élevées, formation possible de vapeurs dangereuses/toxiques.

Produits de combustion dangereux : Les produits de décomposition dangereux sont dus à une combustion incomplète  
Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures imbrûlés (fumée).

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Information supplémentaire : Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.  
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Carsystem KS-2100 schwarz

|             |                   |  |
|-------------|-------------------|--|
| Version     | Date de révision: | Date de dernière parution:                         |
| 1.1 CH / FR | 04.08.2021        | 04.10.2019   |
|             |                   | Date de la première version publiée:<br>04.10.2019 |

être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Porter un équipement de protection individuel.  
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.  
Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.  
Enlever toute source d'ignition.  
Ne pas fumer.  
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter la dispersion (p.ex. par bac de rétention ou barrières à huile).  
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.  
Ne pas rincer à l'eau.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8., Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.  
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.  
Porter un équipement de protection individuel.  
  
Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.  
Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Ne pas fumer. Prendre des mesures

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Carsystem KS-2100 schwarz

Version  
1.1

CH / FR

Date de révision:  
04.08.2021

Date de dernière parution: 04.10.2019  
Date de la première version publiée:  
04.10.2019

pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Protéger de l'humidité. Éviter une exposition directe au soleil.

Précautions pour le stockage en commun : Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

| Composants | No.-CAS  | Type de valeur (Type d'exposition) | Paramètres de contrôle           | Base    |
|------------|--|------------------------------------|----------------------------------|---------|
| toluène    | 108-88-3   | VME                                | 50 ppm<br>190 mg/m <sup>3</sup>  | CH SUVA |
|            | Information supplémentaire: Otoxicité et bruit, Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., Substances potentiellement reprotoxiques pour l'homme avec d'indices du développement de la descendance., Substances potentiellement reprotoxiques pour l'homme avec d'indices d'une atteinte de la fonction sexuelle et de la fertilité., National Institute for Occupational Safety and Health, Deutsche Forschungsgemeinschaft, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Health and Safety Executive (Occupational Medicine and Hygiene Laboratory), Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus. |                                    |                                  |         |
|            |  | VLE                                | 200 ppm<br>760 mg/m <sup>3</sup> | CH SUVA |
|            | Information supplémentaire: Otoxicité et bruit, Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., Substances potentiellement reprotoxiques pour l'homme avec d'indices du développement de la descendance., Substances potentiellement reprotoxiques pour l'homme avec d'indices d'une atteinte de la fonc-  |                                    |                                  |         |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Carsystem KS-2100 schwarz

Version  
1.1

CH / FR

Date de révision:  
04.08.2021

Date de dernière parution: 04.10.2019  
Date de la première version publiée:  
04.10.2019

|  |  |                                  |            |
|--|--|----------------------------------|------------|
|  | tion sexuelle et de la fertilité., National Institute for Occupational Safety and Health, Deutsche Forschungsgemeinschaft, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Health and Safety Executive (Occupational Medicine and Hygiene Laboratory), Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus. |                                  |            |
|  | TWA  | 50 ppm<br>192 mg/m <sup>3</sup>  | 2006/15/EC |
|  | Information supplémentaire: Indicatif, Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau   |                                  |            |
|  | STEL   | 100 ppm<br>384 mg/m <sup>3</sup> | 2006/15/EC |
|  | Information supplémentaire: Indicatif, Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau   |                                  |            |

### Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

| Nom de la substance | No.-CAS  | Paramètres de contrôle                              | Heure d'échantillonnage  | Base   |
|---------------------|----------|---|--|--------|
| toluène             | 108-88-3 | acide hippurique: 2 g/g créatinine (Urine)          | fin de l'exposition, de la période de travail, exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail | CH BAT |
|                     |          | o-crésol: 0,5 mg/l (Urine)                          | fin de l'exposition, de la période de travail, exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail | CH BAT |
|                     |          | toluène: 6.48 µmol/l (Sang)                         | fin de l'exposition, de la période de travail  | CH BAT |
|                     |          | acide hippurique: 1.26 mmol/mmol créatinine (Urine) | fin de l'exposition, de la période de travail, exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail | CH BAT |
|                     |          | o-crésol: 4.62 µmol/l (Urine)                       | fin de l'exposition, de la période de travail, exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail | CH BAT |
|                     |          | toluène: 600 µg/l (Sang)                            | fin de l'exposition, de la période de travail  | CH BAT |

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Carsystem KS-2100 schwarz

|             |                   |  |
|-------------|-------------------|--|
| Version     | Date de révision: | Date de dernière parution:                         |
| 1.1 CH / FR | 04.08.2021        | 04.10.2019   |
|             |                   | Date de la première version publiée:<br>04.10.2019 |

---

I'EN166

### Protection des mains

Matériel : Caoutchouc fluoré  
Délai de rupture : > 480 min  
Épaisseur du gant : >= 0,12 MM  
Directive : DIN EN 374  
Indice de protection : Classe 6

Remarques : Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Les données concernant le temps de pénétration/la résistance de la matière sont des valeurs standards! Le temps de pénétration exact / la résistance exacte de la matière seront obtenues du fournisseur de gants de sécurité. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et diffère d'un fournisseur à l'autre. Protection préventive de la peau

Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements de protection appropriés, par ex. en coton ou en fibres synthétiques résistant à la chaleur. Vêtements de protection à manches longues

Protection respiratoire : Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Utiliser la protection respiratoire indiquée si la valeur limite d'exposition professionnelle est dépassée et/ou en cas de libération du produit (poussière).

Filtre de type : Type protégeant des vapeurs organiques (A)

Mesures de protection : S'assurer que des systèmes de rinçage des yeux et des douches de sécurité soient situés à proximité du poste de travail.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Sol : Éviter la pénétration dans le sous-sol.

---

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : visqueux  
Couleur : noir  
Odeur : caractéristique  
Point de fusion/point de congélation : non déterminé

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Carsystem KS-2100 schwarz

Version 1.1 CH / FR Date de révision: 04.08.2021 Date de dernière parution: 04.10.2019  
Date de la première version publiée: 04.10.2019

---

|   |   |   |
|---|---|---|
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition                 | : | 111 °C  |
| Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure | : | 7,1 % (v)   |
| Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure | : | 1,2 % (v)   |
| Point d'éclair  | : | 4 °C  |
| Température d'inflammation  | : | > 450 °C  |
| Température de décomposition  | : |   |
| Température de décomposition  | : | Donnée non disponible   |
| pH  | : | non déterminé substance / du mélange est non-soluble (dans l'eau) |
| Viscosité   | : |   |
| Viscosité, dynamique  | : | 4.250 mPa.s (20 °C)   |
| Viscosité, cinématique  | : | non déterminé   |
| Solubilité(s)   | : |   |
| Hydrosolubilité   | : | non miscible  |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau                                 | : | Donnée non disponible   |
| Pression de vapeur  | : | 35 hPa (20 °C)<br>120 hPa (50 °C)                                 |
| Densité   | : | 1,23 gcm <sup>3</sup> (20 °C)                                     |

### 9.2 Autres informations

|                   |   |   |
|-------------------|---|---|
| Explosifs         | : | Non explosif<br>Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif. |
| Auto-inflammation | : | n'est pas auto-inflammable  |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Carsystem KS-2100 schwarz

|         |                   |  |
|---------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Date de dernière parution:                         |
| 1.1     | 04.08.2021        | 04.10.2019   |
| CH / FR |                   | Date de la première version publiée:<br>04.10.2019 |

---

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Pas de décomposition en utilisation conforme.

#### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

#### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

#### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie/températures élevées, formation possible de vapeurs dangereuses/toxiques. Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures imbrûlés (fumée).

---

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

##### Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

##### Composants:

##### **toluène:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : DL50 (Rat): 28,1 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 12.124 mg/kg

##### **Hydrocarbures, C9, aromatiques:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat, femelle): env. 3.492 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 6,193 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Méthode: OCDE ligne directrice 403  
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Carsystem KS-2100 schwarz

Version  
1.1

CH / FR

Date de révision:  
04.08.2021

Date de dernière parution: 04.10.2019  
Date de la première version publiée:  
04.10.2019

---

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): > 3.160 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Provoque une irritation cutanée.

### **Composants:**

#### **toluène:**

Résultat : Irritation de la peau

### **Hydrocarbures, C9, aromatiques:**

Résultat : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

#### **Sensibilisation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Sensibilisation respiratoire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Mutagenicité sur les cellules germinales**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Composants:**

#### **Hydrocarbures, C9, aromatiques:**

Mutagenicité sur les cellules germinales - Evaluation : Classifié sur la base du contenu en benzène < 0.1% (Règlement (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note P)

### **Cancérogénicité**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Composants:**

#### **Hydrocarbures, C9, aromatiques:**

Cancérogénicité - Evaluation : Classifié sur la base du contenu en benzène < 0.1% (Règlement (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note P)

### **Toxicité pour la reproduction**

Susceptible de nuire au fœtus.

### **Composants:**

#### **toluène:**

Toxicité pour la reproduction : Susceptible de nuire au fœtus.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Carsystem KS-2100 schwarz

Version 1.1 CH / FR Date de révision: 04.08.2021 Date de dernière parution: 04.10.2019  
Date de la première version publiée: 04.10.2019

---

- Evaluation

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### Composants:

##### **toluène:**

Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

##### **Hydrocarbures, C9, aromatiques:**

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires., Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

#### Composants:

##### **toluène:**

Voies d'exposition : Inhalation  
Organes cibles : Système nerveux central  
Evaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

### Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Composants:

##### **toluène:**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

##### **Hydrocarbures, C9, aromatiques:**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Carsystem KS-2100 schwarz

Version 1.1 CH / FR Date de révision: 04.08.2021 Date de dernière parution: 04.10.2019  
Date de la première version publiée: 04.10.2019

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

##### Composants:

##### **toluène:**

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 24 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 11,5 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 12 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h
- Toxicité pour les microorganismes : NOEC (Pseudomonas putida ( Bacille Pseudomonas putida)): 29 mg/l  
Durée d'exposition: 16 h
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 1,39 mg/l  
Durée d'exposition: 40 jr  
Espèce: Poisson
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,74 mg/l  
Durée d'exposition: 7 jr  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

##### **Hydrocarbures, C9, aromatiques:**

- Toxicité pour les poissons : LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 9,2 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 3,2 mg/l  
Point final: Immobilisation  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : NOELR (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 1 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOELR: 1,228 mg/l  
Durée d'exposition: 28 jr  
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOELR: 2,144 mg/l  
Durée d'exposition: 21 jr  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Carsystem KS-2100 schwarz

Version 1.1 CH / FR Date de révision: 04.08.2021 Date de dernière parution: 04.10.2019  
Date de la première version publiée: 04.10.2019

---

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Composants:

##### **toluène:**

Biodégradabilité : Résultat: dégradable rapidement  
Biodégradation: 86 %  
Durée d'exposition: 20 jr  
Remarques: Facilement biodégradable.

Demande Biochimique en Oxygène (DBO) : 860 mg/g  
Le temps d'incubation: 5 jr

##### **Hydrocarbures, C9, aromatiques:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 78 %  
Durée d'exposition: 28 jr  
Méthode: OCDE ligne directrice 301F

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Composants:

##### **toluène:**

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 90

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 2,73 (20 °C)  
pH: 7

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

### 12.6 Autres effets néfastes

#### Produit:

Potentiel de perturbation endocrinienne : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Carsystem KS-2100 schwarz

|             |                   |  |
|-------------|-------------------|--|
| Version     | Date de révision: | Date de dernière parution:                         |
| 1.1 CH / FR | 04.08.2021        | 04.10.2019   |
|             |                   | Date de la première version publiée:<br>04.10.2019 |

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit : ne pas éliminer avec les ordures ménagères.  
Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.  
Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.  
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.
- Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.  
Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doivent être éliminés comme ayant été utilisés.  
Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
- Code des déchets : Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions:  
08 01 11, déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

- ADN : UN 1139  
ADR : UN 1139  
RID : UN 1139  
IMDG : UN 1139  
IATA : UN 1139

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

- ADN : SOLUTION D'ENROBAGE  
(toluène, Hydrocarbures, C9, aromatiques)
- ADR : SOLUTION D'ENROBAGE  
(toluène, Hydrocarbures, C9, aromatiques)
- RID : SOLUTION D'ENROBAGE  
(toluène, Hydrocarbures, C9, aromatiques)
- IMDG : COATING SOLUTION  
(toluene, Hydrocarbons, C9, Aromatics)



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Carsystem KS-2100 schwarz

Version 1.1 CH / FR Date de révision: 04.08.2021 Date de dernière parution: 04.10.2019  
Date de la première version publiée: 04.10.2019

---

**IATA** : Coating solution  
(toluene, Hydrocarbons, C9, Aromatics)

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

**ADN** : 3  
**ADR** : 3  
**RID** : 3  
**IMDG** : 3  
**IATA** : 3

### 14.4 Groupe d'emballage

**ADN**  
Groupe d'emballage : II  
Code de classification : F1  
Numéro d'identification du danger : 33  
Étiquettes : 3  
Remarques : Prescription particulière 640D

**ADR**  
Groupe d'emballage : II  
Code de classification : F1  
Numéro d'identification du danger : 33  
Étiquettes : 3  
Code de restriction en tunnels : (D/E)  
Remarques : Prescription particulière 640D

**RID**  
Groupe d'emballage : II  
Code de classification : F1  
Numéro d'identification du danger : 33  
Étiquettes : 3  
Remarques : Prescription particulière 640D

**IMDG**  
Groupe d'emballage : II  
Étiquettes : 3  
EmS Code : F-E, S-E

**IATA (Cargo)**  
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 364  
Instruction d'emballage (LQ) : Y341  
Groupe d'emballage : II  
Étiquettes : Class 3 - Flammable liquids

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Carsystem KS-2100 schwarz

|             |                   |   |
|-------------|-------------------|---|
| Version     | Date de révision: | Date de dernière parution: 04.10.2019           |
| 1.1 CH / FR | 04.08.2021        | Date de la première version publiée: 04.10.2019 |

---

### IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 353  
Instruction d' emballage (LQ) : Y341  
Groupe d'emballage : II  
Étiquettes : Class 3 - Flammable liquids

### 14.5 Dangers pour l'environnement

#### ADN

Dangereux pour l'environnement : non

#### ADR

Dangereux pour l'environnement : non

#### RID

Dangereux pour l'environnement : non

#### IMDG

Polluant marin : non

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

---

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:  
Numéro sur la liste 3

toluène (Numéro sur la liste 48)

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Carsystem KS-2100 schwarz

Version 1.1 CH / FR Date de révision: 04.08.2021 Date de dernière parution: 04.10.2019  
Date de la première version publiée: 04.10.2019

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs  
Le seuil quantitatif selon l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM 814.012) : 20.000 kg

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Un rapport de sécurité chimique conforme au règlement (CE) REACH 1907/2006 n'a pas été établi pour ce produit.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Texte complet pour phrase H

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.  
H226 : Liquide et vapeurs inflammables.  
H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H315 : Provoque une irritation cutanée.  
H335 : Peut irriter les voies respiratoires.  
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H361d : Susceptible de nuire au fœtus.  
H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### Texte complet pour autres abréviations

Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique  
Asp. Tox. : Danger par aspiration  
Flam. Liq. : Liquides inflammables  
Repr. : Toxicité pour la reproduction  
Skin Irrit. : Irritation cutanée  
STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée  
STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique  
2006/15/EC : Valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle  
CH BAT : Switzerland. Liste des VBT  
CH SUVA : Suisse. Valeurs limites d'exposition aux postes de travail  
2006/15/EC / TWA : Valeurs limites - huit heures  
2006/15/EC / STEL : Limite d'exposition à court terme  
CH SUVA / VME : valeur moyenne d'exposition  
CH SUVA / VLE : valeur limite d'exposition calculée sur une courte durée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des mar-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Carsystem KS-2100 schwarz

|             |                   |   |
|-------------|-------------------|---|
| Version     | Date de révision: | Date de dernière parution: 04.10.2019           |
| 1.1 CH / FR | 04.08.2021        | Date de la première version publiée: 04.10.2019 |

chandises dangereuses par la route; AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Classification du mélange:

|                   |       |
|-------------------|-------|
| Flam. Liq. 2      | H225  |
| Skin Irrit. 2     | H315  |
| Repr. 2           | H361d |
| STOT SE 3         | H336  |
| STOT RE 2         | H373  |
| Aquatic Chronic 3 | H412  |

### Procédure de classification:

|  |
|--|
| Sur la base de données ou de l'évaluation des produits |
| Méthode de calcul                                      |
| Méthode de calcul                                      |
| Méthode de calcul                                      |
| Méthode de calcul                                      |
| Méthode de calcul                                      |

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Carsystem KS-2100 schwarz

|         |         |                   |  |
|---------|---------|-------------------|--|
| Version |         | Date de révision: | Date de dernière parution: 04.10.2019              |
| 1.1     | CH / FR | 04.08.2021        | Date de la première version publiée:<br>04.10.2019 |

---

des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CH / FR